

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de treize conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil municipal de ce jour à 19h45.

PRÉSENTS : M. THEROND Éric, Mme BERLIOUX Anne-Marie, M. CARTERON Jacques, Mme VARENNE Claudine, M. DOPEUX Laurent, Mme FAURE Valérie, M. DESFARGES Antoine, M. MARTINROCHE Michel, Mme AUGER Cécile, M. RIOMET Laurent, Mme BEURRIER Nathalie, M. THOMAS Sébastien, Mme DEJAX Mathilde.

ABSENTS : M. ANDOCHE Éric a donné pouvoir à M. THEROND Éric
Mme PARPINELLI Justine.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2026 à l'unanimité.

M. CARTERON Jacques et Mme FAURE Valérie ont été désignés secrétaires de séance.

PRÉAMBULE

1 - Présentation de la Médiathèque d'Yronde et Buron ainsi que du réseau de lecture publique départemental par Mme BORY Jeanne.

- Mond'Arverne Communauté : 80 000 documents disponibles, Bibliothèque départementale de prêts (BDP) : 200 000 documents.

- A Yronde, il y a 55 inscrits (12% de la population) et la Médiathèque compte 2 200 documents.

Pour rappel : la carte d'adhérent est gratuite depuis 2019.

3 bénévoles assurent les permanences aux heures d'ouverture : mardi et samedi de 16h30 à 18h30.

Travail important avec l'école qui compte beaucoup de réservations.

Les « Rencards nomades » programmés par Mond'Arverne proposent quelques animations à Yronde.

2 - Présentation du dispositif pour la mobilité : « Halt o Stop ». La commission proposera le projet et les éventuels emplacements des panneaux.

1 - TARIF CANTINE SCOLAIRE : A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la convention pour la fourniture des repas était passée à 4,30 € au 1^{er} septembre 2025, suite à la hausse du prix du carburant et des matières premières.

ETAPE AUVERGNE se voit à nouveau contraint d'augmenter le tarif pour rentrer dans ses frais. Ainsi le tarif facturé est ramené à 4,43 T.T.C. par repas, avec une TVA de 5,5 %, équivalant à une augmentation de 3,3 %.

Monsieur Le Maire propose l'augmentation des tarifs des repas, à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

- **Prix de 1 repas = 4,45 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- Donne son accord pour le tarif révisé cantine applicable à compter du 1^{er} septembre 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec ETAPE Auvergne,
- Autorise la Mise à jour du règlement cantine par la production d'un avenant.

VOTE : approbation à l'unanimité

Un groupe de travail se met en place pour prospecter divers fournisseurs et faire jouer la concurrence.

2 - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE/RESTAURATION DU FOUR COMMUNAL DE FONTCRÉPON

Soucieuse de la préservation du patrimoine communal, l'association du Patrimoine d'Yronde et Buron propose la restauration du four de Fontcrépon.

Elle envisage de faire appel à un jeune compagnon maçon, pour sa fin de formation. En fin de parcours, ce dernier doit réaliser un chef-d'œuvre. Ce travail de restauration lui donnera l'occasion de faire valoir ses talents, en partenariat avec la Municipalité, les Compagnons, l'Association du Patrimoine d'Yronde et Buron et la Fondation du Patrimoine.

Il sera encadré par M. Olivier FOUILHOUX compagnon maçon et artisan sur la commune.

La restauration consiste en la réfection du toit, la remise en état des murs, le remplacement de la porte, la reconstruction intérieure du four pour une possible remise en service.

Monsieur PRANAL, architecte, propose gracieusement ses services.

Le montage financier sera proposé ultérieurement au Conseil Municipal dès la réception des devis. Une subvention sera demandée à la Fondation du Patrimoine représentée par M. COURTET.

M le Maire :

- Propose d'éviter la disparition du four de Fontcrépon dans le souci de transmission aux générations futures.
- Propose que le conseil municipal donne son accord de principe sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée approuve et donne son accord de principe pour le projet cité ci-dessus.

VOTE : 13 POUR, 1 CONTRE

3 - DÉCISION MODIFICATIVE CHAPITRE ATTÉNUATION DE PRODUITS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable a fait remonter un dégrèvement de Taxe d'Habitation pour les Logements Vacants d'un montant de 397 €.

Lors de l'établissement du budget 2026, la somme retenue était équivalente au dégrèvement de 2025, soit 175 €.

Il s'avère nécessaire de réaliser une décision modificative afin de pouvoir effectuer comptablement les opérations relatives à ce dégrèvement de Taxe d'habitation sur les logements vacants.

De ce fait là, il est nécessaire de prévoir les crédits au budget pour chaque bien, avec la valeur indiquée pour chacun d'eux, par rapport aux actes authentiques administratifs.

CHAPITRE	Articles	Section	Virement de Crédits
	7391172	Dépenses fonctionnement – Atténuation de produits	+ 222,00 €
	60631	Dépenses fonctionnement – Fournitures d'entretien	- 222,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à main levée donne son accord pour réaliser le virement de crédits sur les articles et chapitres mentionnés ci-dessus. Monsieur le Maire est chargé de faire les imputations nécessaires.

VOTE : unanimité

4 – REMARQUES DIVERSES :

a) Canicule.

Monsieur le Maire remercie vigoureusement les membres de la Commission sociale pour l'attention qu'ils ont portée aux personnes seules et fragiles lors des épisodes de canicule.

Un travail de mise à jour de la liste et des numéros de téléphone des personnes seules pouvant être en difficulté va être lancé.

b) Une étude est en cours pour l'amélioration du confort d'été à l'école qui devra être effectif pour l'été prochain.

c) A la rentrée de septembre, l'école va accueillir une nouvelle directrice, Mme Evelynne LAPOUGE-ASTRIÉ, à temps complet Effectifs : 37 élèves dont 22 petits et 15 grands.

- d) Jobs d'été : 5 jeunes vont effectuer divers travaux rémunérés sous l'encadrement de Patrick FABRE, employé communal : peinture, jardinage, élagage, installation du Jardin du souvenir...
- e) La journée citoyenne a été une réussite avec une cinquantaine de bénévoles et M. le Maire les remercie.
- f) Le broyeur d'accotements est hors d'usage. Un devis de réparation est établi mais la question de son remplacement est posée soit par l'achat de neuf, soit en sous-traitance.
- g) La soirée républicaine du 13 juillet se met en place avec le Comité des associations. Le programme devra être ajusté en fonction des consignes préfectorales en vigueur.
- h) Syndicat mixte de l'eau (SME) regroupe 110 communes. Les élections du nouveau bureau ont eu lieu. Il est à prévoir une sévère augmentation du prix de l'eau à partir de janvier 2027.

Fin de séance à 22 h 37

Le prochain conseil aura lieu le 10 septembre (2^e jeudi du mois).

Les Secrétaires,

Jacques CARTERON
Valérie FAURE

Le Maire,

Eric THEROND